

## HISTORIQUE

C'est au cours du traditionnel Tournoi annuel du 1<sup>er</sup> mai à Brive la Gaillarde qu'en 1971 Messieurs Delage et Combalier du C.A.B., Monsieur Poeymiroo d'Orthez et Monsieur Devaux de l'A.S.M., eurent l'idée de faire se rencontrer les vainqueurs des sept grands tournois français suivants : S.U.AGEN / A.S.BEZIERS / C.A.BRIVISTE / A.S.MONTFERRAND / U.S.ORTHEZ / R.C.TOULON / STADE TOULOUSAIN.

Une compétition allait naître, que l'on pouvait assimiler à une véritable finale des meilleures équipes de joueurs français de moins de quinze ans.

C'est donc en 1980 à Orthez que se tint la première édition du Super Challenge de France et devant le succès rencontré, la qualité et la densité du jeu, la compétition s'affirmait et était réellement lancée. Un bureau directeur fut créé et un règlement adopté.

Les sept clubs organisateurs sont qualifiés d'office puisque l'organisation de cette manifestation leur est confiée à tour de rôle. Les vainqueurs des tournois, ou le suivant direct si l'organisateur l'emporte, sont qualifiés à leur tour. Deux autres invitations sont laissées libres à l'appréciation du club organisateur du Super Challenge, après avis du Comité Directeur.

Les équipes ayant emporté des tournois sont qualifiées après accord général du Comité Directeur qui vérifie si l'attitude relevée en cours de saison correspond à l'éthique du Super Challenge : droiture, sportivité, non-agressivité sur et hors du terrain, valable pour les joueurs comme pour l'encadrement.

Un barème de pénalités a été instauré afin que les débordements soient le plus limités possible. Chaque année, deux réunions se tiennent afin de déterminer les changements statutaires ou encore les modifications nécessaires à l'évolution du jeu.

En mai 2003, le Super Challenge de France rentrait officiellement dans le calendrier F.F.R.